



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2224

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale -
Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2224**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 3 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants de Koussané en France pour le projet d'accès durable à l'eau potable à Koussané, Région de Kayes, au Mali

L'association des ressortissants de Koussané en France (ARKF) est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, apolitique et indépendante. Son but est de réunir les ressortissants de Koussané en France, pour le développement économique, social et culturel de leur village.

La Commune rurale de Koussané est l'une des 29 Communes du cercle de Kayes, Région de Kayes au Mali. La Commune compte 28 villages, dont le Village de Koussané est le chef-lieu. En 2009, la population recensée dans la Commune comptait 23 048 habitants. Les principales activités économiques sont agro-pastorales. Le commerce y est peu développé et les populations qui aspirent à la pratique des cultures maraîchères, sont confrontées au problème crucial de l'eau. D'autant plus que depuis 1993, la sécheresse est très importante et la nappe phréatique a atteint un niveau exceptionnellement bas entraînant le tarissement des puits. La Mairie de Koussané doit louer des camions-citernes transportant de l'eau du fleuve Sénégal non traitée de Kayes (65 kilomètres) pour éviter le développement des maladies hydriques et des décès.

Le projet consiste à réhabiliter et étendre le système existant d'alimentation en eau potable, abandonner les forages devenus improductifs, équiper de nouveaux forages réalisés récemment, étendre le réseau en créant 6 nouvelles bornes fontaines, et en réhabiliter 4 autres. L'équipe de gestion des installations sera également renforcée. 9 800 habitants bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 117 388 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 55 000 €

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 36 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 18 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 18 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Aquassistance pour le projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population du Village de Toyinouhoé au Togo

Aquassistance est une association de solidarité internationale des personnels du Groupe Suez environnement, volontaires pour apporter, sur le terrain ou à distance, une aide aux populations en difficulté, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets. C'est à la suite d'une intervention au Rwanda de quelques salariés de la Lyonnaise des Eaux pour alimenter en eau potable des populations déplacées lors de la guerre civile qu'Aquassistance a été créée en 1994.

Les interventions d'Aquassistance concernent 2 domaines :

- l'aide humanitaire d'urgence à la suite de catastrophes, pour approvisionner en eau potable des populations sinistrées, des camps de réfugiés, des centres de santé, etc. grâce principalement à l'installation et à l'exploitation de stations mobiles de traitement de l'eau,
- l'aide au développement en matière d'eau potable (alimentation en eau, réhabilitation d'installations, conseil, formation, etc.), d'assainissement (expertise, construction de latrines, évacuation des eaux de pluie, etc.) et de gestion des déchets (schéma de collecte et de traitement des déchets, création de décharges, sensibilisation, etc.).

Le projet concerne l'alimentation en eau et l'accès à l'assainissement du Village de Toyinouhoé à 38 kilomètres de Notsé, Canton d'Asrama, Préfecture du Haho, Région des Plateaux. Les habitants de ce village n'ayant pas d'eau sont obligés d'acheter l'eau aux propriétaires de 2 puits à des prix très élevés. Rares sont les personnes qui disposent de latrines. Les rejets se font dans la brousse et souvent devant l'école du village.

L'objectif est donc d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène des villageois, notamment de réduire les maladies d'origine hydrique, en leur apportant une eau saine et en mettant fin à la défécation à l'air libre. Le projet consiste à alimenter en eau le village à travers la réalisation de 2 forages équipés par des pompes à motricité humaine (PMH), la mise en place de l'assainissement autonome à travers l'approche assainissement total piloté par les communautés (ATPC) préconisé par le Gouvernement togolais, et la réalisation d'un bloc sanitaire (latrines) dédié à l'école. Ce projet sera accompagné d'une sensibilisation à l'eau et à l'hygiène et la formation d'un comité de gestion. Il bénéficiera à 1 115 personnes.

Le projet est évalué à 140 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 70 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 46 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 23 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 23 400 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association du Secours populaire français - Fédération du Rhône pour le projet d'adduction d'eau à usage quotidien pour le Village de Na Lan - Province de Bac Can au Vietnam

Le Secours populaire français, créé en 1945, est une association de solidarité, non gouvernementale, reconnue d'utilité publique. Dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Secours populaire français s'efforce, par la solidarité concrète et fraternelle, d'agir avec les populations victimes des injustices sociales en France et dans le monde. Depuis 2008, la Fédération du Rhône du Secours populaire aide à la réalisation de programmes d'adduction d'eau dans la province de Bac Can au Vietnam. Depuis 2015, les projets soutenus se font dans les provinces de Cao Bang et Bac Can. La demande provient de la Croix Rouge locale suite à des diagnostics sur les besoins des populations remis lors d'une première mission en 2015 et finalisée lors de la mission de novembre 2016.

Le projet se situe en milieu rural dans une région de haute montagne. Toute la population du Village de Na Lan, Commune de Lang Ngam, district de Ngan Son manque d'eau propre et utilise l'eau de surface acheminée par les tuyaux plastiques. Certaines familles utilisent de l'eau provenant des puits. Les études sur l'état actuel d'utilisation d'eau à usage quotidien et sur l'hygiène de l'environnement faites par le groupe de consultants, montrent que les maladies sont à hauteur de 30 % liées à l'insalubrité de l'eau et à hauteur de 20 % à la pollution de l'environnement.

Le projet consiste à créer un système d'adduction d'eau comprenant :

- 2 stations de captage,
- un réservoir principal comprenant 3 compartiments : réception, filtration et distribution,
- une borne d'arrivée d'eau sera installée à chaque foyer (soit 85) et dans les établissements publics,
- un système de vannes de régulation pour isoler le circuit en cas de gros orage et coulée de boue pour éviter le colmatage de la filtration.

La gestion et la maintenance seront assurées par les villageois selon un règlement établi par la Commune.

Le projet est évalué à 49 559 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 12 600 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 8 400 €, Eau du Grand Lyon apportant 4 200 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 4 200 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2017, d'un montant de :

- 36 700 € au profit de l'association des ressortissants de Koussané en France pour le projet d'accès durable à l'eau potable à Koussané, Région de Kayes, au Mali,
- 46 700 € au profit de l'association Aquassistance pour le projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population du Village de Toyinouhoé au Togo,
- 8 400 € au profit de l'association Secours populaire français - Fédération du Rhône dans le cadre du projet d'adduction d'eau à usage quotidien pour le Village de Na Lan - Province de Bac Can au Vietnam,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer lesdites conventions,
- b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement de 45 900 € au titre des dossiers objets de la présente délibération,
- c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer de 91 800 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2017 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197 eau coopération décentralisée, pour un montant de 45 100 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186 assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 46 700 €.

4° - La recette correspondante à hauteur de 45 900 € sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2017 - compte 748 - opération n° 1P02O2197 eau coopération décentralisée pour un montant de 22 500 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 748 - opération n° 2P02O2186 assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 23 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.